

# BUDGET PRIMITIF 2026

Débat d'Orientation Budgétaire

CCAS de Guérande



# Le D.O.B. ?

- Instauré par la loi du 06/02/1992 et amendé par la loi NOTRe du 07/08/2015.
- Prévus par le règlement intérieur du Conseil d'Administration du CCAS, article 15.
- Débat au sein du Conseil d'Administration sur la base d'un rapport présentant les orientations budgétaires.
- Depuis 2016 : une synthèse de ce rapport doit être annexée au budget primitif et au compte financier unique.

# Orientations budgétaires 2026



# SECTION DE FONCTIONNEMENT

## DEPENSES

- Charges à caractère général  
=> Stabilisation
  
- Charges de personnel  
=> Ajustement des crédits par rapport au réalisé 2025
  
- Autres charges de gestion courante  
=> Baisse de l'enveloppe liée à l'auto-assurance du CCAS  
=> Augmentation de l'enveloppe attribuée aux aides (+ 2 600 €) avec la prise en compte de la fin de gratuité de la carte Lila et du contexte national de désengagement dans les politiques sociales.
  
- Dépenses exceptionnelles  
=> Augmentation de 5 500€ des crédits sur le poste des dépenses exceptionnelles. Ce chapitre budgétaire est très peu utilisé, il regroupe essentiellement les dépenses liées à l'annulation de recette(s) sur les exercices antérieurs.

# SECTION DE FONCTIONNEMENT

## RECETTES

- Produit des services

=> Augmentation des recettes liées au service d'aides à domicile afin d'adapter l'enveloppe budgétaire au réalisé 2025.

- Dotations et participations

=> Afin de respecter les évolutions de la nomenclature comptable M57, la participation communale sera désormais comptabilisée dans les autres charges de gestion courante.

⇒ Diminution de la subvention versée par le Département dans le cadre du SAD en lien avec la baisse du nombre d'agents.

⇒ Versement de la subvention habitat inclusif en année pleine.

- Autres charges de gestion courante

=> La forte diminution des charges de personnel entraîne mécaniquement la diminution de la participation communale versée au CCAS.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

- Inscription d'une enveloppe de 1 500 € pour l'acquisition de mobilier pour l'administration générale ainsi que pour les hébergements d'urgence.
- Inscription d'une enveloppe de 10 000 € pour les prêts sociaux.
- Intégration d'une enveloppe de dépense provisionnelle afin d'assurer l'équilibre du budget. En effet, les amortissements comptabilisés chaque année sur le budget du CCAS engendrent un excédent d'investissement important.

# Les effectifs



**REPARTITION PAR STATUT ET SEXE**  
**ESTIMATION DES EFFECTIFS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2026**

<b>EFFECTIFS</b>	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>
Titulaires	-	29
Non titulaires	-	5
<b>TOTAL</b>	-	<b>34</b>

Effectif moyen sur 2025 : 36 (39 en 2024)

<b>ETP</b>	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>
Titulaires	-	23,40
Non titulaires	-	2,90
<b>TOTAL</b>	-	<b>26,30</b>

ETP moyen sur 2025: 27,80 (29,62 en 2024)  
14,70 % des agents travaillent à temps plein

# PYRAMIDE DES AGES

## ESTIMATION DES EFFECTIFS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2026

Répartition Femmes -Hommes	Moins de 30 ans	de 30 à 34 ans	de 35 à 39 ans	de 40 à 44 ans	de 45 à 49 ans	de 50 à 54 ans	de 55 à 59 ans	de 60 à 64 ans
Femmes	0	1	3	6	7	4	9	8
Hommes	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>8</b>

